

COMMISSION
D'ATTRIBUTION DES POSTES

PV de réunion

26 septembre 2019 à 10h00

SEML Sogeba 6 quai du port 83 150 BANDOL Capital: 712500€ (+33)4 94 29 42 64 accueil@portbandol.fr http://portbandol.fr RCS Toulon 333006138

Membres présents :

- M. RIOU (représentant des plaisanciers au conseil portuaire)
- M. GOMPEL (représentant des plaisanciers au conseil portuaire)
- M. NICOLE (représentant des plaisanciers au conseil portuaire)
- M. CHOREL (adjoint au port)
- M. ROCHETEAU (PDG Sogeba)
- M. VIVIER (vice-président Sogeba)
- M. LADISLAS (maître de port principal Sogeba)

Invités:

M. GAUTIER (DAF Sogeba)

Ordre du jour

- Poursuite de l'étude des dossiers d'attributions irrégulières d'autorisation d'amarrage sur la période 2010-2019 selon la méthodologie définie lors de la séance du 20 septembre 2019
- Questions Diverses

Avant que la commission ne reprenne ses travaux, les représentants des plaisanciers formulent la demande que leur soit communiquée la copie du courrier du collectif de plaisanciers qui est à l'origine de l'audit.

M. Rocheteau les renvoient vers M. Le Maire qui était le destinataire de ce courrier et qui est seul à même de leur en fournir la copie.

1- Poursuite de l'étude des dossiers d'attributions irrégulières d'autorisation d'amarrage sur la période 2010-2019 selon la méthodologie définie lors de la séance du 20 septembre 2019

Pour rappel, la commission avait arrêté la méthode de travail suivant lors de sa séance du 20 septembre 2019 :

- la commission analyse d'abord chaque dossier en le rattachant lorsque c'est possible à une des catégories suivantes :
 - non-respect de l'ordre de la liste d'attente,
 - attribution à un plaisancier en 49/51,

- o attribution à un plaisancier non inscrit sur la liste d'attente
- o et enfin les cas atypiques.
- quand tous les dossiers auront été vérifiés par la commission et classés, la dernière session de la commission, prévue pour fin octobre, décidera des solutions à adopter pour chaque catégorie générale et chaque cas particulier.

Comme préconisé à la fin de la séance précédente, un calendrier a été mis en place pour les prochaines séances de travail de la commission.

Sauf contretemps, après la séance de ce jour, les prochaines séances sont programmées selon le calendrier ci-après :

- Jeudi 03 Octobre 2019 10h/12h
- Jeudi 10 Octobre 2019 10h/12h
- Jeudi 17 Octobre 2019 10h/12h
- Jeudi 24 Octobre 2019 10h/12h (qui pourrait être la séance de clôture des travaux selon l'état d'avancement)

La date de la séance de clôture des travaux reste à valider compte tenu des absences probables de certains membres de la commission.

La commission démarre ensuite ses travaux en procédant à l'analyse des 33 dossiers disponibles et valide leur rattachement à l'une des catégories « d'irrégularités » évoquées précédemment.

A 11h30, ayant traités l'ensemble des dossiers disponibles, la commission suspend ses travaux jusqu'à la prochaine séance.

Plus rien n'étant l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h30.

M. Jean-Pierre CHOREL

M. Gérard RIOU

M. Gérard NICOLE

M. Christian VIVIER

M. Jean-Vincent LADISLAS

M. Pierre GOMPEL

M. Philippe ROCHETEAU